



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-quatre septembre, à 19h30, le conseil municipal de la commune de Montigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montigny, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 14 septembre 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET BENAÏON, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Sonia BENAVIDES.

Absents Excusés :

Viviane LECLUSE procuration donnée à Jacqueline HORN

Jean-Marc SEVESTRE procuration donnée à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS procuration donnée à Christian POISSANT

Absente :

Béatrice BARRERE

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Il a décidé l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- SDE 76 Complément programme 2018
- Choix du devis bassin Les Cottages

■ **Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Approuvé à l'unanimité

■ **SDE 76**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la suite du programme des travaux 2018 préparé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) pour le dossier suivant :

- **Projet EP-2018-0-76446-M1107** désigné « **Salle des fêtes** » dont le montant prévisionnel s'élève à 10 248.00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 4 697.00 € T.T.C.

➤ Vote favorable à l'unanimité



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

■ Choix de l'entreprise pour l'étude de lutte contre les inondations du lotissement des Cottages

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les devis des entreprises présentés pour l'étude de faisabilité de lutte contre les inondations sur le secteur du lotissement des Cottages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier l'étude de faisabilité de lutte contre les inondations sur le secteur du lotissement des Cottages à l'entreprise ECOTONE INGENIERIE, 8 Rue du Docteur Suriray 76600 LE HAVRE pour un montant forfaitaire de 7 000€ HT.

■ Modification horaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 septembre 2018,

Compte tenu de la demande de l'agent Ophélie VOISIN de travailler à temps complet, soit de passer de 26/35^{ème} à 35/35^{ème},

Le Maire propose d'augmenter la durée du travail hebdomadaire de Mme Ophélie VOISIN à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2018.

- Vote favorable à l'unanimité

■ Indemnisation RPI - année scolaire 2017/2018

Pour répondre à la demande de la commune de la Vaupalière, représentée par son Maire, Bernard BRUNET, concernant une demande d'indemnisation pour les enfants de Montigny scolarisés en maternelle à la Vaupalière et dans l'attente de la signature d'une convention ; le Maire propose d'attribuer pour l'année scolaire 2017/2018 une subvention forfaitaire de 17 100 € à la commune de la Vaupalière.

- 12 voix pour
- 2 abstentions

■ Convention d'installation électrique pour l'antenne Free

Vu la délibération en date du 14 mai 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation de sol avec la société Free Mobile afin d'édifier un pylône relais de radiotéléphonie mobile ;



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Vu la nécessité d'étendre le réseau de distribution d'électricité pour permettre la réalisation de ce projet ;

Vu l'article L.332-8 du code de l'urbanisme ;

La Commune de Montigny étant propriétaire de la parcelle concernée, elle doit s'engager à réaliser l'ensemble des équipements publics de réseau électrique.

La société FREE MOBILE, représentée par Monsieur Antoine LE GAL, propose la prise en charge intégrale du montant des travaux par la mise en place d'une convention de reversement entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de travaux auprès du SDE76 et à signer la convention avec la société FREE MOBILE.

■ Cadeaux de fin d'année pour les jeunes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour Noël 2018, des bons d'achats d'une valeur de 25€ valables jusqu'au 28 février 2019 (pour une activité culturelle) aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

■ Colis de fin d'année pour les anciens

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un colis en fin d'année 2018 pour Noël aux personnes âgées de 67 ans et plus, domiciliées dans la commune de Montigny.

■ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 13 novembre 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte-tenu des éléments exposés il est proposé :



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

- d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES/SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5.80%

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNARCL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 0.98%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

➤ Vote favorable à l'unanimité

■ Maîtrise d'œuvre salle des fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier l'étude des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes au bureau d'étude ABSCIA Ingénierie, 581 Rue Georges Charpak ZA les Portes de l'Ouest 76150 ST JEAN DU CARDONNAY, pour un montant de 3 750.00€ HT.

■ Aménagement pluvial Rue du Vauchel

Tous les devis n'ayant pas été reçus, ce point a été reporté au prochain conseil.

■ Cotisation FSL

Le Maire fait part du courrier reçu du Département concernant la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) calculée sur un montant de 0.76 € par habitant.

Ce dernier nous propose la signature d'une convention pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 3 abstentions et 11 voix pour, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

■ Questions diverses

Associations : Suite à la demande des associations un mini réfrigérateur va être mis à disposition des associations à la maison des associations.

Ecole :

- Devis en cours pour la location d'un photocopieur
- Devis en cours pour la mise en place d'une sonnerie à l'école
- Le conseil n'a pas accepté la demande de l'école de financer les interventions d'un intervenant dans le cadre du projet « biz'arts »
- Un RDV a été pris avec la nouvelle inspectrice de circonscription académique le 5 octobre prochain
- La chorale du RPI aura lieu le 18 décembre 2018 sur la place de la Mairie de Montigny
- Lors du prochain conseil d'école il sera demandé le retour aux précédents horaires (pause méridienne de 1h30).

Travaux RD 94 : Les travaux de la deuxième tranche (rue de l'Eglise) sont bien avancés.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux de sécurisation des personnes et des véhicules étaient devenus indispensables, en effet la mise en place d'une voie cyclable piétonnière permettra aux habitants de s'y aventurer en toute sécurité.

De nouvelles places de stationnement ont été créées en regard du cimetière et ceci afin de faciliter l'accès piétonnier, en particulier aux personnes âgées.

Un passage surélevé permettra également la réduction des vitesses excessives des véhicules automobiles.

La création d'une retenue d'eau en amont du city stade permettra également de limiter le débit d'eau de la plaine se déversant rue de la Chaupière.

Trottoir Chêne à Leu : Devant la réclamation d'un grand nombre d'habitants concernant le mauvais état du trottoir du Chêne à LEU, Monsieur le Maire a décidé de faire réaliser plusieurs devis pour la réfection prochaine de ce trottoir soit en enrobé, soit en béton désactivé.

Travaux de voirie et de sécurisation rue de la Chaupière : Ces travaux réalisés par l'entreprise EBTP devront démarrer le 8 octobre prochain.

Devis élagage Petit Château : Un certain nombre d'arbres de haut jet, implantés sur les parties communes de la résidence étant devenus dangereux, un bon pour accord a été donné au devis DEQUESNE d'un montant de 2460,00€ TTC.

Une demande de devis a également été faite pour l'élagage du parking face au cimetière.

Mise en place grille église : Afin de sécuriser le porche de l'église, une grille va être mise en place, par la société SARL CMB, à l'entrée de ce dernier pour un montant de 2964,00€ TTC.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Compteur Linky : Suite à l'interpellation de Mme MARATRAY, le Maire précise que la commune ne s'est pas prononcé défavorablement à la pose des nouveaux compteurs Linky.

Fête de la Moisson : Il a été décidé d'organiser une fête de la moisson le week-end du 31 août / 1^{er} septembre 2019. Un groupe de travail a été créé à ce sujet.

Centenaire 1914-1918 :

Madame Horn va prendre contact avec la directrice de l'école pour voir s'il est prévu une participation des enfants à la commémoration du centenaire de la fin de la guerre 14-18.

Fin du conseil municipal à 21h34.